



Précarité dans la fonction publique

Un point sur la précarité dans la fonction publique et les négociations en cours.

Les chiffres de la précarité dans la fonction publique : 16 % soit environ 870 000 contractuels (68% sont des femmes). Et ces chiffres ne prennent pas en compte les emplois aidés !

Le gouvernement a remis le 7 mars une version remaniée du projet d'accord que les organisations syndicales doivent examiner avant le 31 mars. Ce projet qui concerne les 3 versants de la fonction publique (Fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière) sera présenté au Parlement au printemps 2011.

Le projet qui s'articule autour de 3 axes pose encore bien des questions:

1. La titularisation des personnels contractuels déjà en poste (en CDI ou CDD) par la voie d'un concours ou d'un examen spécifique ouvert pendant 4 ans à compter de la date de publication de la loi (sans concours pour les premiers grades de la catégorie C).

Dans un contexte de suppression de postes de titulaires, sur quel contingent de postes vont être effectuées ces titularisations ?

Dans l'attente de la mise en place du dispositif de titularisation, le projet prévoit la possibilité pour les agents de plus de 55 ans de voir leur CDD transformé automatiquement en CDI dès lors qu'ils ont 3 ans d'ancienneté sur une période de référence de 4 ans, et la transformation des contrats CDD en CDI pour les agents justifiant d'une présence de 6 années (éventuellement de manière discontinue) sur une période de référence de 8 ans.

Combien de contractuels vont remplir ces conditions ?

2. Un meilleur encadrement des conditions de recours aux contrats pour certains emplois permanents de catégorie A et B avec l'abandon du contrat de projet et la fin de son

expérimentation à l'INRAP (archéologie préventive).

Que recouvre la notion floue de "nature des fonctions" sur laquelle repose encore le recours aux contractuels ?

3. Une amélioration des droits individuels et collectifs des contractuels avec une harmonisation des rémunérations, du droit à la formation, de la représentation des agents et l'étude du versement d'une indemnité de fin de contrat (*il serait temps !*) ainsi qu'une réduction des délais d'indemnisation chômage.

RGPP, LRU, PPP ... autant de dispositifs qui fragilisent de fait la situation des contractuels et dont Solidaires réclame l'arrêt.

Dans une lettre ouverte au ministre, Solidaires revendique un plan de titularisation pour tous les personnels assurant un besoin permanent dans la Fonction Publique avec les créations d'emplois et les créations de corps nécessaires et la limitation drastique des recrutements de contractuels à défaut de quoi perdurera un système inégalitaire à deux vitesses.

